

Siège Social SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé 14460 COLOMBELLES

Tél.: 02 31 28 40 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation: 1er octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi sept octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 97 Nombre de membres présents : 56

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

<u>Délégués titulaires</u>: Mme BARILLON - M. BERTHAUX — Mme BONAMY — Mme COUE DA SILVA — M. COUTANCEAU — M. DEGOULET — M. DIVIER — M. DUTHILLEUL — M. FLAUST — M. GOUTTE — M. GUENNOC — M. GUIDI — M. JOBEY — Mme LAMY — M. LANDEMAINE — M. LE LAN — M. LECERF — M. PINTHIER — M. POTTIER — M. PRIEUX — M. RAVENEL — Mme RIBALTA — M. ROBERT — M. SIMAR.

Délégués suppléants : M. BONNE - Mme LEFEVRE - M. VARIN.

⇔ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

<u>Délégués titulaires</u> : M. COOL – M. GUILLOT – M. MARIE – Mme NOGUES – Mme REVERT – M. TISSIER – M. VIGAN.

Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires: M. BOSSARD - M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

<u>Délégués titulaires</u> : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - M. GERMAIN - Mme GRANA - Mme LELIEVRE - M. PAZ.

➡ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. DENOYELLE.

Délégué suppléant : M. LANDREIN.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ - M. VALENTIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

<u>Délégués titulaires</u>: M. ALIMECK – M. BLAIS – M. DEWAELE – M. GUILLEMOT – M. LE BRET (18h00 à 19h15) – M. LEBRETHON

Délégué suppléant : M. DELILE (19h15 à 19h45).

□ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Déléqués titulaires : M. OUIN. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1014-251402681 Déléguérs prolégnot: AM. FURON.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

P91/10/2025

PSYNTICATION LE LOYALORISATION par l'Élipination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Francis de Pressensé • 14460 Colombelles 2 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

syvedac.org



Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

<u>Délégués titulaires</u>: M. ADAM – M. BAIL – M. BERNARD – M. BOURGUIGNON – Mme BRIAND – Mme BURGAT – M. CHRETIEN – M. DESVAGES – Mme DIOUF – M. ESCACH – M. FIQUET – Mme LEGRAND – M. LESELLIER (Décédé) - M. LIZORET – M. LOUVEL – M. MARIE – M. MATA – M. MATHON – M. MONTONI – M. RENOUF – M. RIVOIRE – Mme SASSIER – M. SERÉE – Mme THOMAS – M. VINCENT.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

<u>Déléqués titulaires</u> : M. BRIARD – M. CHEDEVILLE – Mme DESHAYES – M. GALLIER – M. GILAIN – Mme LAMY – M. LOUIS – Mme WASSNER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. DELAHAYE - M. DUPONT-FEDERICI.

⇔ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégué titulaire : M. HILBÉ.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégué titulaire: Mme BLANCHER - M. GOBE - M. MAUGER.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

<u>Délégués titulaires</u>: M. AMILCAR – M. GUILLEMETTE – Mme LONCLE – M. PESQUEREL.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇔ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. GOBERT - M. LANGLOIS - M. SIX - M. WILLAUME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 914-1251402681-20251007-251007_07-Al

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025

Accusé certifié exécutoire

Poùin l'acutorité icompetition té par délégant ion des Déchets de l'Agglomération Caennaise

e Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles P2 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

syvedac.org





Comité syndical du mardi 7 octobre 2025

7. RAPPORT ANNUEL 2025 DU SYVEDAC EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales en précise la structure.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable dans toutes les politiques publiques.

Ce rapport est l'occasion de mettre en avant les actions réalisées au cours de l'année qui contribuent aux 5 finalités du développement durable mentionnées à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement :

- 1) Lutte contre le changement climatique ;
- 2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent;
- 3) Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- 5) Transition vers une économie circulaire.

Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites par le Syndicat permettant d'analyser les impacts de chacune des actions, politiques, programmes sur l'ensemble des finalités du développement durable.

Accusé de réception Levinisme ports l'intéreunté en annexe a été établi sur la période du 1er janvier au 014-251402681-20253003 epté 1997 e 2025.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025

(A)



Comité syndical du mardi 7 octobre 2025

Il permet à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable. Il est conseillé que ce rapport soit présenté préalablement à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce rapport a donc été établi. Il est annexé à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

PREND ACTE du présent rapport du SYVEDAC sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025, conformément au décret du 17 juin 2011 et préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Pour extrait conforme

Olivier PAZ Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-251402681-20251007-251007 07-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025







RAPPORT 2025 DU SYVEDAC SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Etabli conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens pour une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Il prend en compte les 5 finalités du développement durable mentionnées à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement :

- 1) Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- 2) Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- 3) Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 4) Assurer la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- 5) Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable et durable.

Ce rapport, qui doit être présenté avant le débat d'orientations budgétaires, décrit les engagements du SYVEDAC pour contribuer à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies pour la période 2015-2030.



Les ODD mettent en évidence les principaux enjeux des prochaines années, dont deux ressortent comme structurants pour le SYVEDAC :

Accusé certifié exécutoire

2. L'enjeu de communication : créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement Réception par le préjet : 14/10/2025
Publication d'H/appen per les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.



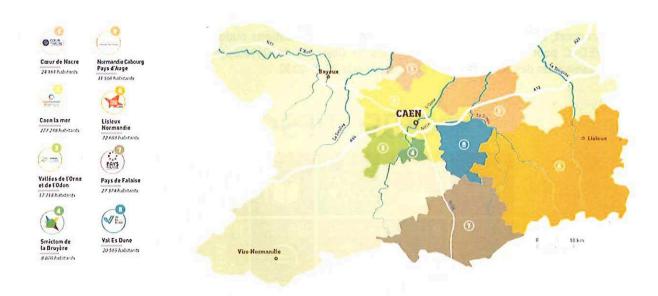


1. Presentation du SYVEDAC

Le SYndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) assure la mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisées par ses groupements membres (252 communes, 480 123 habitants au 1er janvier 2025 contre 175 communes et 471 330 habitants en 2024), soit plus de 161 000 tonnes de déchets en 2024.

Le Syvedac est constitué de 8 groupements adhérents, qui ont conservé leur compétence « collecte » et « déchèterie » :

- Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie (53 communes depuis le 1er janvier 2021);
- Communauté urbaine Caen la mer (48 communes);
- Communauté de communes Cœur de Nacre (12 communes);
- Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (39 communes);
- Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (19 communes sur 23)
- SMICTOM de la Bruyère (4 communes de la CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon);
- Communauté de communes Pays de Falaise (58 communes, depuis le 1er janvier 2025);
- Communauté de communes Val ès Dunes (19 communes, depuis le 1er janvier 2025).



Au-delà de la prévention et de la sensibilisation visant à encourager la réduction et le tri des déchets, le SYVEDAC exerce sa compétence traitement et a pour missions principales :

- la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles ;
- le tri des papiers et des emballages en vue de leur recyclage ;
- la valorisation des déchets alimentaires en compost, en biogaz et en amendements organiques ;

Accusé de réception de la logistique de transport ;

Ministère de l'Intérieur

la mise en décharge en dernier recours.

[014-251402681-20251007-251007]

[07-41]

Accusé certifié e True porte et anime le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour Réception par en peritoire, en partenariat avec ses groupements adhérents.

Publication : 17/10/2025





Quelques éléments Clés :

- Budget 2024 (Compte Financier Unique):

→ Section de fonctionnement (dépenses) :

24 940 k€ HT;

→ Section d'investissement (dépenses) :

5 459 k€ HT.

- Tonnages traités en 2024 sur le périmètre des adhérents :

TYPE DECHETS	TONNAGES	%
Ordures ménagères (hors déchets « propreté »)	97 739	60.10
Verre	15 560	9.57
Emballages multi-matériaux	29 996	18.45
Cartons ondulés (professionnels et déchèteries)	376	0.23
Encombrants	2 147	1.32
Résidus de jardin	16 560	10.18
Biodéchets	236	0.15
TOTAL	162 614	100.0

- Mode de valorisation des déchets pour 2024 :

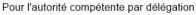
Valorisation énergétique	63 %
Valorisation matière	25 %
Valorisation organique (compostage)	10 %
Enfouissement	2 %

Le SYVEDAC est propriétaire de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles.

L'analyse de la composition des poubelles qui y sont traitées montrent que 64% des déchets trouvés ne devraient pas y être : les habitants doivent poursuivre leurs efforts pour la réduction et le tri des déchets.



La prochaine campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles est planifiée en novembre 2025 afin de mesurer les évolutions et d'identifier les actions prioritaires pour l'ensemble du territoire et pour chaque adhérent, pour réduire le volume de ces poubelles.







2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le SYVEDAC se fixe les objectifs suivants pour accompagner le développement durable du territoire :

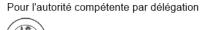
- 1. Assurer un coût équitable et un budget adéquat pour un service durable et pérenne (ODD 9, ODD 10, ODD 11, ODD 16);
- 2. Réduire les émissions de GES (ODD 9, ODD 13) y compris par la réduction des déplacements ;
- 3. Encourager une production et consommation responsable (ODD12);
- 4. Réduire les quantités de déchets (ODD 12), y compris par la réduction du gaspillage alimentaire (ODD 2, ODD 12);
- 5. Recycler afin de prioriser la récupération de matière, dans le contexte de raréfaction des ressources (ODD 12);
- 6. Produire de l'énergie renouvelable (ODD 7);
- 7. Assurer la transparence (ODD 16);
- 8. Faciliter la relation aux usagers (ODD17) pour arriver ensemble à réduire et mieux trier nos déchets ;
- 9. Réduire les impacts sur la ressource en eau (ODD 6 et ODD 14) [prélèvements & rejets pour le traitement ; débris solides dans les cours d'eau] ;
- 10. Assurer la salubrité de l'espace public et la qualité de l'air pour la santé des citoyens (ODD 3, ODD 11);
- 11. Contribuer au développement d'emploi (ODD 8, ODD 10);
- 12. Savoir apprendre des autres et partager nos bonnes pratiques avec d'autres pour avancer plus vite (ODD 17).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007 07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication: 17/10/2025





3. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE SYVEDAC EN 2024/2025 ET DES PROJETS 2026

L'année 2025 a été principalement marquée par :

 L'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2025 des communautés de communes Val Es Dunes et Pays de Falaise. Le Syvedac compte désormais 8 collectivités adhérentes, 252 communes et 480 000 habitants.



- La mise en œuvre du PLPDMA 2024/2030, en partenariat avec les groupements adhérents, PLPDMA qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation à l'horizon 2030 ;
- La poursuite des études pour la construction d'une 3ème ligne d'incinération avec :
 - → Le lancement de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une 3ème ligne de four à l'UVE de Colombelles avec l'objectif d'attribuer le marché fin 2025;
 - → La concertation préalable et volontaire du public dans le cadre du projet de construction d'une 3ème ligne de four à l'UVE de Colombelles;
- La poursuite des études de maitrise d'œuvre pour la construction du quai de transfert Accusé de réception Militer miyal nue se l'aux ;

014-251402681-20251007-251007_07-AI

Accusé certifié exécutoile a passation d'un marché alloti « Étude de caractérisation, de sensibilisation et création de Réception par le préfet : Supposités de communication pour améliorer la qualité du tri et la composition des déchets et Publication : 17/10/2025





assimilés ». Ce marché rentre dans le cadre d'un contrat signé par le Syvedac avec Citeo, obtenu sur appel à projets lancé en 2023 et donnant accès à des subventions spécifiques pour financer les actions d'amélioration de la qualité du tri sélectif (500k€ pour le SYVEDAC et ses adhérents). Sont prévues notamment dans ce marché :

- → des caractérisations des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective,
- → des suivis de collecte sélective pour apprécier la qualité des tournées,
- des opérations de sensibilisation en porte à porte auprès des usagers pour rappeler les bonnes consignes de tri,
- → la création de supports de communication.

L'objectif est de travailler sur les erreurs de tri afin d'améliorer la qualité des collectes sélectives en prévision de la mise en fonctionnement de Normantri fin 2025.

- La signature d'un nouveau contrat avec CITEO 2025-2029 pour les emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques.
- La réalisation de vidéos sur le compostage et sur le traitement des résidus de l'incinération.
 Ces vidéos soutiendront la compréhension par les publics des enjeux liés aux déchets et le rôle du Syvedac pour y parvenir, ainsi que leur sensibilisation aux gestes de réduction et de tri des déchets.
- La diffusion d'une campagne d'affichage sur le tri des biodéchets et le compostage, réalisée en partenariat avec le SEROC à partir de visuels signés Heula. Cette campagne a été diffusée sur le territoire du Syvedac durant l'événement national « Tous au compost » (mars-avril).
- La poursuite, en partenariat avec les groupements adhérents, du déploiement du compostage individuel partagé et des actions de sensibilisation associée.

L'année 2025 est également marquée par la poursuite du chantier de construction du nouveau centre de tri NORMANTRI à Colombelles dont la mise en service est planifiée en décembre 2025.



Accusé certifié exécutoire

26 juin 2025 : visite du chantier de Normantri avec les adhérents du Syvedac

Réception par le préfet : 14/10/2025

Publication: 17/10/2025





3.1. Prevention des dechets – Programme Local de Prevention des Dechets Menagers ET ASSIMILES



Le Syvedac a réalisé un support d'information synthétique de 8 pages afin d'en rendre sa compréhension accessible au plus grand nombre. Ce document a été diffusé sur le site Internet du Syvedac et transmis aux adhérents du Syndicat.



1er juillet 2025 : la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon signe la charte éco-exemplarité du Syvedac

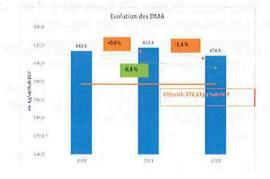
Bilan de la 1ère année du PLPDMA (2024) :

Les Déchets Ménagers et Assimilés sont en baisse de -0,8% entre 2022 (année de référence) et 2024, avec une atteinte des objectifs annuels par 3 des 6 adhérents (Vallées de l'Orne et de l'Odon, SMICTOM de la Bruyère et Cœur de Nacre).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-251402681-20251007-251007 07-AI

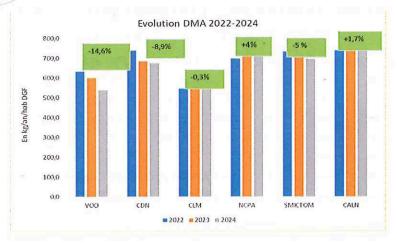
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025

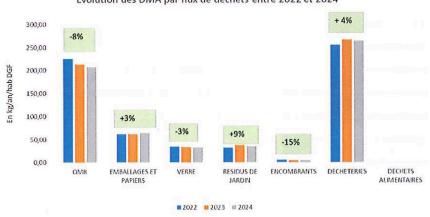








 Hausse des tonnages de déchèteries pour 3 adhérents sur 6 (notamment résidus de jardin), mais avec une réduction moyenne de 14 % des tonnages de déchets non-valorisées (encombrants) sur le territoire.



Evolution des DMA par flux de déchets entre 2022 et 2024

PLPDMA: 1er semestre 2025

- Intégration de Val ès Dunes et Pays de Falaise dans le PLDPMA au 1er janvier 2025;
- Intégration des 5 dernières écoles de Caen dans l'accompagnement sur le gaspillage alimentaire (ce sont 29 écoles au total qui sont engagées);
- Signature de la charte éco-responsable de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon;
- Renouvellement du marché de spectacles avec les compagnies Foutu Quart d'heure et M. Accusé de réception Minghigal poursuite de leur déploiement sur le territoire à l'occasion d'évènements et 014-251402681-2025100 বৈশ্বৰ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025





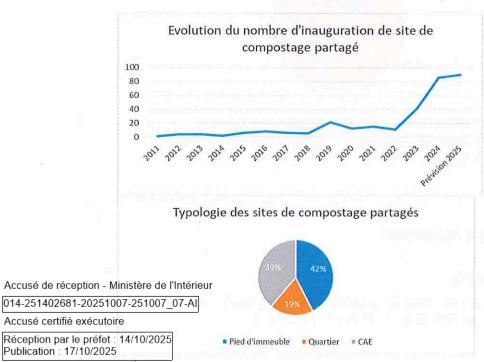
• Fin du Projet dit « Eugène » 2024/2025 à destination d'enfants scolarisés sur le territoire de Caen la mer (projet qui porte sur un programme pédagogique de sensibilisation des jeunes publics autour du parcours des déchets), avec une représentation musicale au théâtre de Caen le 24 juin 2025 (16 classes concernées, soit 380 élèves) ;

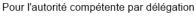
Janvier- août 2025	Indicateurs
Animations pédagogiques (élèves, animateurs centres de loisirs, encadrants)	2 376 élèves, encadrants et animateurs sensibilisés
Animations grand public, stands	1 669 personnes rencontrées
Visites de l'UVE	2 368 personnes sensibilisées
Visites de la Coop 5 pour 100	292 personnes sensibilisées
Public relais (élus, gardiens d'immeuble, associations, entreprises)	588 personnes sensibilisées
Sensibilisation lors d'animations compostage	208 personnes rencontrées
Charte éco-responsable	110 personnes (agents, enseignants, élus) sensibilisées dans les communes engagées
Spectacles du SYVEDAC	11 représentations

3.2. DEPLOIEMENT DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Le bilan sur le déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets sur l'année 2025 (de janvier à septembre 2025) est le suivant :

• 50 nouveaux sites de compostages partagés : 275 au total sur le territoire du SYVEDAC. Estimation à 315 sites avant fin 2025.

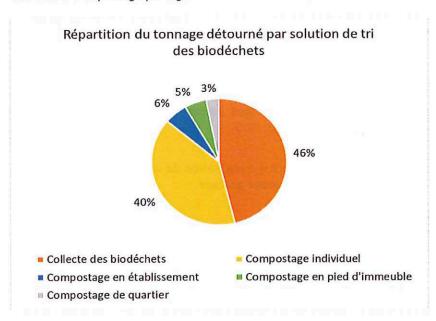








- 161 tonnes estimatives de déchets alimentaires détournées en 2025 des ordures ménagères grâce au compostage partagé ;
- Sur le territoire du SYVEDAC, une personne triant ses déchets alimentaires, diminue sa production d'ordures ménagères de 30 kilos par an.
- 489 référents de sites de compostage partagés sur le territoire ;
- 7 maîtres composteurs répartis sur l'ensemble du territoire pour conseiller, sensibiliser, déployer, accompagner la pratique du compostage individuel et partagé ;
- Des prestataires pour compléter les actions des maîtres composteurs (suivis de site de compostage et animations): Les Alchimistes Normandie, Les Petits Composteurs, Tout-en-Vélo, le CPIE;
- Une estimation, pour 2025, d'un détournement de 1 154 tonnes de déchets alimentaires des ordures ménagères (contre 826 tonnes en 2024, soit une augmentation de 40%) :
 - 533 t via la collecte de biodéchets,
 - o 460 t via le compostage individuel,
 - 161 t via le compostage partagé.



3.3. VALORISATION MATIERE DES DECHETS

Accusé de réception - Ministère de l'interieur

014-2514026**Bh-20066ndæn25aom**iseren service du centre de tri NORMANTRI à Colombelles (prévue en décembre 2025), Accusé certifle sæmballages sont dirigés en 2025 sur les centres de tri suivants :

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025





Lot	Titulaire	Territoire	Quai de transfert	Centre de tri
1	VEOLIA	NCPA CALN	Périers en Auge pour NCPA Véolia Lisieux pour CALN	IPODEC Sein'Estuaire Le Havre
2	SUEZ	CDN VOO SMICTOM AV CLM	Suez Blainville sur Orne	VALORPOLE 72 Le Mans
3	SUEZ	Régie CLM	Suez Blainville sur Orne	VALORPOLE 72 Le Mans
4A	SPHERE	Partie PAP CLM	Véolia Giberville	ECOSPHERE Villedieu les Poêles
4B	PAPREC	Partie PAP CLM	Véolia Giberville	TRIVALO 35 Le Rheu (Rennes)
5	VEOLIA	Cartons Centre Ville de Caen et déchèteries VOO Apport papiers de bureau et archives	Véolia Giberville	VEOLIA Site de Giberville

Les repreneurs des matières triées et mises en balles par les centres de tri sont :

Matières	Repreneurs
Lot 1 - ACIER	ARCELOR
Lot 2 - ALUMINIUM	ACTEC0
Lot 3 - Petit ALUMINIUM SOUPLE	ACTEC0
Lot 4 - PAPIER CARTON COMPLEXE	REVIPAC
Lot 5 - PAPIER CARTON NON COMPLEXE	PAPREC
Lot 6 - CARTONS BRUNS (dénommé « 1.05 » au barème G)	PAPREC
Lot 7 - PAPIERS-CARTONS MÊLÉS	PAPREC
Lot 8 - JOURNAUX REVUES MAGAZINES	NORSKE SKOG
Lot 9 - EMBALLAGES MIX en PEHD	PAPREC
Lot 10 - EMBALLAGES MIX en PP	VEOLIA EPR
Lot 11 - EMBALLAGES MIX en PS	VEOLIA EPR
Lot 12 - EMBALLAGES MIX de PEHD, de PP et de PS en mélange	ACTECO
Lot 13 - EMBALLAGES MIX en PET CLAIR dénommé Q7	VEOLIA EPR
Lot 14 - EMBALLAGES MIX en PET FONCE dénommé Q8	PAPREC
Lot 15 - FILMS en PE	VEOLIA EPR
Lot 16 - EMBALLAGES MIX en PEHD et PP	ACTECO
Lot 17 - EMBALLAGES MIX en PET CLAIR dénommé Q9	VEOLIA EPR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_07-AI

Accusé certificative de l'ouverture du centre de tri Réception par le préception par le proposition de l'ouverture du centre de tri Réception 17/10/2025 NORMANTRI en décembre 2025, le SYVEDAC met en place des actions de Publication 17/10/2025





caractérisations (en septembre 2025 et avril 2026), de refus de collecte et de porte à porte (d'octobre 2025 à mars 2026) afin de sensibiliser au bon geste de tri les quartiers qui ont les taux de refus de tri les plus élevés.

Dans le même temps, pour mieux connaître la composition de nos poubelles grises, le SYVEDAC va réaliser une fois par an une caractérisation des Ordures Ménagères réceptionnés à l'UVE pour que chaque adhérent puisse connaître les actions à mettre en place sur son territoire pour améliorer le captage des matériaux.

Valorisation des déchets alimentaires

Pour 2025, le SYVEDAC estime que 533 tonnes de déchets alimentaires ont été détournées des ordures ménagères grâce à la collecte de biodéchets (En 2024, le détournement estimé était de 236 tonnes).

- Caen la mer: 174 points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires au 1er septembre 2025;
- Val ès Dunes: 50 points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires au 1^{er} septembre 2025 et collecte des cantines scolaires et des professionnels (métiers de bouche) en porte-à-porte;
- Normandie Cabourg Pays d'Auge : depuis mai 2025, expérimentation d'une collecte des déchets alimentaires pour une durée minimale d'un an. Sont collectés les marchés de Cabourg, Dives sur Mer, Houlgate, Merville-Franceville et la cuisine centrale de Dozulé;
- 42 tonnes, en moyenne, traitées par mois en plateforme de compostage industriel; soit une augmentation de 110% par rapport à la même période l'année précédente;
- Production de compost pour les agriculteurs locaux.

Suivi du tonnage mensuel de biodéchets traité par le Syvedac Val Es Dune | Normandie Cabourg Pays d'Auge 60,00 50.00 40.00 30.00 20.00 10.00 0.00 Début de l'expérimentation Déploiement de Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur sur Normandie nouveaux PAV Cabourg Pays 014-251402681-20251007-251007 07-AI sur Caen La Me d'Auge Début de la Accusé certifié exécutoire collecte sur VAL ES DUNES Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication: 17/10/2025





Valorisation des résidus de jardin

Les déchets verts traités par le SYVEDAC, estimés à environ 16 500 tonnes/an, proviennent des collectes en porte à porte assurées par les adhérents suivants et sont traités dans les unités de compostage suivantes:

Adhérent	Unité de traitement	Tonnage annuel traité
را به مان زاد راه د کافل ایا میشور این برازاره .	Plateforme de compostage SPEN VEOLIA située à Billy	Environ 10 000 tonnes/an
Caen la mer	Plateforme de compostage SEP située à Fontaine Etoupefour (en sous-traitance de SPEN VEOLIA)	Environ 600 tonnes/an
	Plateforme de compostage du SMICTOM de la BRUYERE (via convention) située à Saint Martin de Fontenay *	Environ 5 000 tonnes/an
Normandie Cabourg Pays d'Auge	Plateforme de compostage SPEN VEOLIA situé à Billy	Environ 500 tonnes/an
Pays de Falaise	Plateforme de compostage SEP située à Falaise	Environ 400 tonnes/an

^{*}Les déchets verts confiés au SMICTOM de la BRUYERE sont traités dans le cadre d'une convention. Cette convention a été conclue pour une capacité initiale de traitement de 5 000 tonnes par an. A compter du 4ème trimestre 2025, cette capacité sera augmentée de 1 500 tonnes/an et permettra ainsi au SYVEDAC de confier au SMICTOM le traitement de 6 500 tonnes/an.

3.4. VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

Les chiffres clés des performances 2024 de l'UVE :

- 113 455 tonnes de déchets traités à l'UVE dont 83,3% provenant du SYVEDAC
- 122 077 MWh transférés au chauffage urbain d'Hérouville Saint Clair (évitement de 25 148 tonnes de CO2 en comparaison d'un même apport énergétique au gaz et 13 564 équivalents logements chauffés) - Réseau de Chauffage Urbain haute température
- 11 976 MWh transférés au réseau des serres maraîchères Réseau de Chauffage Urbain basse température
- 31 737 MWh transférés à l'équipement ORC permettant la production de 3 593 MWh électrique
- Capacité moyenne d'incinération de 6,88 t/h avec un PCI moyen de 2174 kJ/kg
- Une valorisation matière constante (22 835 tonnes de mâchefers \rightarrow 24 chantiers routiers)
- Une performance énergétique globale de 80% Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007-07-All de l'UVE en diminution : Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfét 994/10/00/24/ électricité achetée sur le marché

Publication: 17/10/2025



- Légère baisse de la consommation de gaz avec un besoin égal à 10 240 MWh
- 3 705 m3 d'eau de réseau (en diminution)
- 67 576 m3 d'eau de forage

<u>Les réalisations 2024/2025 et à venir pour une amélioration constante du</u> rendement :

- L'exploitant SIRAC travaille à l'amélioration de la combustion dans les fours pour pouvoir maintenir la capacité de 7 tonnes/heure sur chaque ligne malgré la baisse du PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) des déchets. Cette baisse de PCI est principalement liée à l'extension des consigne de tri à tous les plastiques, ainsi qu'à l'apport d'ordures ménagères en plus grande quantité (au détriment des déchets à haut PCI comme les refus de tri).
- Un avenant au bail emphytéotique avec ABC14 pour la phase 2 des serres qui s'implante finalement sur des parcelles qui étaient destinées à la phase 3. Une division parcellaire a été réalisée. Grâce à cette seconde phase, ce sont normalement 18 GWh qui seront transférés aux serres. Le rendement s'améliorera automatiquement.
- Un marché d'AMO signé avec le groupement Elcimaï afin que le SYVEDAC soit accompagné dans son projet de création d'une 3ème ligne d'incinération à l'UVE de Colombelles. Ce four aura pour but de traiter les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) du SEROC (Syndicat Voisin), les refus de tri de la SPL NORMANTRI (centre de tri en construction, voisin de l'UVE) et les encombrants/bennes tout venant du territoire. La finalité est de pouvoir apporter une quantité d'énergie suffisante pour le réseau de chaleur de Caen la mer qui sera déployé sur Caen Sud-est.

Une concertation préalable du public a été menée en 2025 ; la réunion de restitution est planifiée au 19 septembre 2025 (concertation ci-après développée au 3.5 « communication »).

3.5. COMMUNICATION

Campagne d'affichage Heula sur le compostage

Le Syvedac a réalisé une campagne d'affichage sur le tri des biodéchets et le compostage, à partir de visuels Heula, en mars et avril 2025. Les 3 affiches suivantes ont été diffusées sur 436 faces type sucette (2 m²) à travers tout le territoire.







Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025





Ces visuels ont été déclinés en cartes postales et sur des mugs. Cette campagne a pu être réalisée avec l'accord du Seroc, à l'origine de ces visuels avec l'agence le trait d'humour. Ce partenariat permet de rapprocher le Syvedac et le Seroc sur des actions de communication communes desservant le même objectif : informer et sensibiliser les publics aux enjeux de la réduction et du tri des déchets ménagers.

Lutte contre les bouteilles de protoxyde d'azote (N2O) pour préserver la sécurité des agents et la sécurité des outils industriels

En 2024, les fours de l'UVE du Syvedac ont subi 285 explosions. Sur le 1er semestre 2025, ce sont 227 explosions qui ont été recensées sur les 2 fours.

Les bouteilles de gaz, en particulier les bonbonnes de protoxyde d'azote, en sont souvent la cause.

Afin de freiner ce phénomène qui tend à prendre de l'ampleur, le Syvedac poursuit ses actions de sensibilisation sur le bon geste à adopter pour se débarrasser de ses bouteilles de gaz :

- information régulière de ses adhérents sur le nombre d'explosions et incitation à communiquer auprès de leurs habitants,
- · diffusion de supports de com,
- articles dans la presse,
- information des personnels de collecte et des espaces publics (voirie/propreté).

Le Syvedac a par ailleurs informé le SEROC sur cette problématique (le SEROC étant associé au projet de création de 3ème ligne de four) pour qu'il puisse sensibiliser les habitants de son territoire bien en amont : une première information sur leurs réseaux sociaux a été faite en juillet 2025.





<u>Une journée portes ouvertes de l'UVE le 27 septembre 2025 avec des ateliers et animations</u>

Devant le succès des portes ouvertes de son UVE en juin 2024 (900 visiteurs sur 2 jours) et septembre 2024 (590 visiteurs sur 1 jour), le Syndicat reconduit cette opération le samedi 27 septembre 2025.

Le public partira à la découverte de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets et sera invité à Accusé de Mesticipe Màistup des neombreux ateliers qui seront proposés par la dizaine de partenaires présents, 2 014-251402885-2008 3789-25-45-47-69-47 d'escalade de 8 mètres.

Accusé certifiérexterutéreouverte d'un site industriel essentiel dans la gestion des déchets, le Syvedac entend Réception par les publics à l'importance des gestes de réduction et de tri des déchets.

Publication: 17/10/2025







Tri hors foyer : le tri investit les cimetières

Le Syvedac est engagé à promouvoir, avec ses adhérents, le tri des déchets dans les espaces « hors foyer » : structures sportives, au travail, à l'école... Il a créé un kit de communication composé de fonds d'affiches et de visuels de déchets permettant de créer des affiches « à la carte ». Pour répondre aux demandes de ses adhérents, le Syvedac a élargi son kit de com au tri dans les cimetières en ajoutant de nouveaux visuels de déchets et fonds d'affiche tels que présentés ci-dessous.

Ces supports ont été préparés de manière à être personnalisés facilement, avec des logiciels de bureautique.

Objectif : permettre au plus grand nombre de pouvoir créer soi-même les affiches.



<u>Une concertation préalable et volontaire du public dans le cadre du projet de 3ème ligne de four</u>

Le SYVEDAC a réalisé entre le 10 juin et le 31 juillet une concertation préalable et volontaire du public afin d'ouvrir la discussion avec les riverains, les associations, les entreprises et les élus sur le projet d'augmentation de capacité de l'UVE de Colombelles à horizon 2030.

Plusieurs évènements ont jonché cette concertation dont notamment :

- La réunion de lancement le 10 juin 2025 ;
- Un atelier sur le contrat de confiance avec la DREAL le 18 juin 2025 ;
- Un atelier sur l'énergie et notamment les réseaux de chaleur urbains avec les services Accusé de réception consernés ideacommunauté urbaine Caen la mer le 24 juin 2025 ;

014-251402681-20251007-251007-251007-27101 es rejets atmosphériques/aqueux avec les organismes indépendants d'analyse Accusé certifié exécutoire PAVE et ATMO Normandie le 1er juillet 2025 ;

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2029 ne permanence au centre commercial Mondeville le 1er juillet 2025 ;





- Des visites de l'usine le 9, 16 et 19 juillet 2025 ;
- Un bilan de la concertation prévu le 19 septembre 2025.

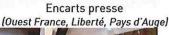
L'explication de ce projet et le contenu des présentations exposées lors des ateliers sont à retrouver sur le site internet du SYVEDAC ici : <u>Création d'une 3e ligne de four à l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles : donnez votre avis ! | Syvedac</u>







Dossier de concertation Posts pour les réseaux sociaux ldécliné en dépliant synthétique)





5 juin 2025 : conférence de presse de lancement de la concertation publique à l'UVE



10 juin 2025 : réunion de lancement de la concertation publique à Colombelles

3.6. ETUDES ET TRAVAUX

Quai de transfert d'Hermival les Vaux (proche Lisieux) :

Depuis le 1er janvier 2021, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) adhère au SYVEDAC. Une réflexion a été lancée pour optimiser le transfert / transport des déchets (Ordures ménagères, collectes sélectives, verre, déchets alimentaires) de la CALN vers les sites de traitement du SYVEDAC, au travers d'un projet de construction d'un quai de transfert, sur un terrain situé sur la commune d'Hermival-les-Vaux. Ce terrain, mutualisé entre le SYVEDAC et la CALN, accueillera à terme, deux équipements de la communauté d'agglomération : une base technique « mobilité » pour le service des transports et une base logistique pour le service de collecte des déchets ménagers.

Accusé de legesty EDAG se construction du quai de transfert à la société

014-251402081-20251007-251007_07-All Accusé certifié exéculoire à janvier 2024 : consultation pour les marchés de travaux

Réception par le préfet 14/10/2025 Publication : 17/10/2025 cembre 2024 : délivrance du permis de construire initial par la Mairie d'Hermival-les-Vaux Publication : 17/10/2025 cembre 2024 : dépôt d'un recours gracieux par la société Sodibo (voisine du terrain)





- Janvier 2025 : rejet du recours gracieux par la Mairie d'Hermival-les-Vaux
- Mars 2025 : dépôt, par la société Sodibo, d'une requête au TA de Caen pour demande d'annulation de l'autorisation d'urbanisme
- Juillet 2025 : délivrance d'un permis de construire modificatif par la Mairie d'Hermival-les-Vaux et dépôt du mémoire en défense par le conseil du SYVEDAC
- Février à juillet 2025 : analyse, négociation, attribution des marchés de travaux et relance d'un lot infructueux
- Octobre 2025 : notification de l'ensemble des marchés de travaux
- Novembre/décembre 2025 à mars 2026 : travaux de terrassement et VRD
- Mi-janvier à avril 2026 : phase de pré chargement du terrain (pour améliorer la résistance du sol au droit de la construction)
- Mai à novembre 2026 : construction du quai de transfert (infrastructure et équipements du bâtiment)
- Décembre 2026 : réception des travaux
- Janvier 2027 : mise en service du quai de transfert

Courant 2025, le SYVEDAC s'est rapproché de la communauté Terre d'Auge pour envisager le transfert des collectes sélectives de ce territoire sur ce quai de transfert du SYVEDAC avant qu'elles soient acheminées vers Normantri. Le SYVEDAC reste en attente d'un retour de Terre d'Auge.

Le SYVEDAC deviendra propriétaire du foncier courant octobre 2025.

Serres maraîchères d'ABC 14:

Le SYVEDAC, propriétaire d'un foncier à quelques centaines de mètres de l'UVE, loue depuis fin 2020 des hectares au serriste ABC 14. Sur les terres louées, le SYVEDAC impose une culture maraîchère biologique en pleine terre. Les serres jusqu'alors s'espaçaient sur 3,6 hectares.

Il était prévu une seconde phase des serres d'une superficie identique pouvant s'intégrer dans les terres louées. Cependant, au dépôt d'un permis de construire modificatif en février 2025, il s'est avéré que le projet d'extension des serres prendrait plus de place qu'imaginait initialement.

Un avenant au bail a donc été signé pour augmenter la surface louée et de fait le loyer appelé. En parallèle, les terres, qui étaient mises à disposition de la SAFER et donc à un agriculteur par convention de mise en exploitation, ont été réduites.

Les travaux d'agrandissement des serres se déroulent en 2025 pour une première plantation de pieds de tomates en janvier 2026. Ces serres seront alimentées en chaleur par l'UVE. Au total, l'UVE apportera maximum 18 GWh/an aux serres qui feront 7,2 hectares.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-251402681-20251007-251007 07-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025





3ème ligne d'incinération UVE :

Comme expliqué dans la partie valorisation énergétique des déchets, une 3ème ligne de four à l'UVE de Colombelles est en projet.

La fonction première de la 3ème ligne sera d'alimenter le nouveau réseau de chaleur urbain (RCU) de Caen Sud-Est (Colombelles, Mondeville, Giberville et Caen rive-droite). Pour mémoire, ce projet naît aussi de la nécessité de diminuer l'enfouissement en Normandie étant donné la réglementation nationale et les conclusions de l'étude régionale sur les capacités de traitement des déchets ménagers en Normandie réalisée en 2022/2023.

Le SYVEDAC est accompagné d'un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) depuis le 22 août 2024. Elcimaï apporte son assistance technique, Ecosfères financière, Ravetto Avocats juridique et Cités Plume pour la communication.

En 2025, la concertation préalable et volontaire a été réalisée. Par ailleurs la passation du marché de maîtrise d'œuvre est en cours, il s'agit d'une procédure restreinte négociée. 4 candidats ont été retenus. Les offres reçues le 30 juillet 2025 seront analysées pour une négociation en septembre et potentiellement une notification du marché en fin d'année.

Enfin, le projet limitera au maximum son impact sur l'environnement (limitation d'emprise au sol en utilisant l'existant).

3.7. Perspective d'evolution du territoire du SYVEDAC au 1er janvier 2026

Le territoire du SYVEDAC est appelé à évoluer à compter du 1er janvier 2026 :

 Adhésion de la commune BENY-SUR-MER à CC CŒUR DE NACRE (départ de la CC SEULLES TERRE ET MER).

Le territoire de CC CŒUR DE NACRE passera de 12 à 13 communes.

- 2) CC CINGAL SUISSE NORMANDE a sollicité son adhésion au SYVEDAC au 1er janvier 2026 pour l'ensemble de son territoire qui regroupe 41 communes, soit 23 506 habitants, grâce à :
 - → L'adhésion du SMICTOM DE LA BRUYERE au SYVEDAC pour l'entièreté de son territoire (soit 29 communes – 4 communes de VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON déjà adhérentes au SYVEDAC et 25 communes de CINGAL SUISSE NORMANDE);
 - → L'adhésion de CINGAL SUISSE NORMANDE pour 16 communes.

Les efforts de réduction et de tri engagés depuis plusieurs années par le SYVEDAC et ses adhérents ont permis de libérer de la place dans les fours de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles.

Le Comité syndical du SYVEDAC, dans sa séance du 8 juillet 2024, a émis, à l'unanimité, un avis favorable pour ces 2 adhésions au 1er janvier 2025. Le SYVEDAC sollicite l'avis de ses 6 groupements adhérents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025





Sous réserve de l'avis favorable des adhérents et du Préfet, le territoire du SYVEDAC au 1er janvier 2026 serait le suivant :

Pórimètro du Syvodac au 1er janvier 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025



